

Présentation du Canada sur le septième dialogue technique entre experts dans le cadre du programme de travail sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique

Le Canada a le plaisir de présenter son point de vue sur les sujets qui seront abordés lors du septième dialogue technique entre experts (TED7) dans le cadre du programme de travail sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique. Comme l'ont demandé les coprésidents, cette présentation expose les points de vue sur des questions précises quant à la portée qualitative de l'objectif et ses dispositions en matière de transparence, ainsi que les points de vue sur le format du TED7. Nous exprimons notre reconnaissance aux coprésidents pour le travail accompli afin de faire avancer les délibérations sur le nouvel objectif chiffré collectif en 2023 et nous nous réjouissons de continuer à développer les discussions précédentes lors du TED7.

Points de vue sur la portée qualitative de l'objectif

Les discussions sur les options permettant d'établir un quantum au cours du sixième dialogue technique entre experts (TED6) ont souligné la nécessité de poursuivre la réflexion sur les caractéristiques qualitatives de l'objectif. Si l'établissement d'un quantum fait partie intégrante des délibérations sur l'objectif, il est essentiel de se concentrer sur les éléments qualitatifs pour définir un objectif percutant, conçu pour lutter efficacement contre les changements climatiques. Le nouvel objectif chiffré collectif offre l'occasion de réfléchir à l'efficacité du financement climatique, en s'appuyant sur les leçons retenues de la mise en œuvre du financement dans le cadre de l'objectif des 100 milliards de dollars américains, afin d'améliorer certains aspects qualitatifs essentiels, tels que l'amélioration de l'accès au financement climatique, l'élargissement de l'engagement et l'impact des dollars dépensés.

Comme cela a été souligné à nouveau lors du TED6, l'objectif doit être informé par les besoins — garantir l'efficacité dans le contexte de besoins en croissance rapide justifie une réflexion sur les éléments qualitatifs pour permettre une plus grande ambition tout en ancrant l'objectif dans le pragmatisme. Dans cette optique, le Canada propose que les éléments suivants soient examinés lors du TED7 :

- **Impact du financement climatique** : Veiller à ce que le financement climatique ait un impact est un élément essentiel de l'efficacité. En s'appuyant sur les leçons retenues de la mise en œuvre du financement climatique dans le cadre de l'objectif des 100 milliards de dollars américains, les discussions sur des options tangibles pour évaluer l'impact du financement climatique joueront un rôle important pour aller au-delà des dollars dépensés. D'un point de vue technique, cela implique de faire le point sur les outils dont nous disposons pour évaluer les progrès en termes de résultats d'atténuation et d'adaptation, ainsi que de réfléchir aux moyens appropriés d'exploiter les conclusions sur l'impact afin d'améliorer les pratiques tout au long de la durée de vie de l'objectif. Il s'agit notamment d'évaluer les défis liés au décaissement en temps voulu du financement climatique puisque que l'augmentation du financement implique un besoin de capacités accrues de la part des principaux partenaires de mise en œuvre au sein de l'architecture du financement de la lutte contre les changements climatiques. Enfin, les discussions sur l'impact du financement sont liées aux questions relatives aux dispositions en matière de transparence.

- **Le nouvel objectif chiffré collectif dans le contexte de l'architecture actuelle du financement climatique** : Pour fixer un nouvel objectif qui donne la priorité à l'efficacité, il faut identifier la portée de sa valeur ajoutée, en tenant compte des possibilités de tirer parti de l'architecture du financement climatique pour faire en sorte que l'impact de chaque dollar soit maximisé. Les délibérations sur l'objectif offrent également une occasion précieuse de faire le point sur les paramètres définissant l'architecture actuelle du financement climatique et d'explorer les améliorations potentielles à apporter aux pratiques établies, par exemple en réfléchissant à la complémentarité entre les flux de financement climatique et l'aide publique au développement (APD).
- **Sources et bénéficiaires du nouvel objectif chiffré collectif** : Pour accroître l'efficacité, il est nécessaire de mieux exploiter toutes les sources dont nous disposons en poursuivant un objectif à plusieurs niveaux. Le Canada reconnaît que les dispositions relatives au financement public, telles que décrites à l'article 9 de l'Accord de Paris, jouent un rôle clé dans le soutien à l'action climatique des pays en développement et restent un outil efficace, notamment lorsque des financements sous forme de subventions sont nécessaires pour soutenir les plus vulnérables. Dans le même ordre d'idées, il est essentiel d'élargir la base des contributeurs pour mieux refléter le paysage actuel afin de concevoir un objectif qui réponde aux défis modernes, en particulier puisque nous cherchons à tirer parti de l'ensemble des fonds publics disponibles au cœur du nouvel objectif chiffré collectif. Comme de plus en plus de pays sont officiellement reconnus pour leurs contributions internationales au financement climatique, leurs contributions nationales devraient également être prises en compte. En particulier, les contributions nationales aux personnes et aux collectivités qui se trouvent en première ligne du changement climatique, y compris les peuples autochtones, doivent également être prises en compte dans le nouvel objectif chiffré collectif afin de garantir un objectif plus complet et plus inclusif.

En outre, il est essentiel de réfléchir aux moyens de mieux tirer parti des intervenants autres que les Parties, telles que les institutions financières internationales (IFI), les organisations philanthropiques et le secteur privé, pour trouver des solutions de financement novatrices et complémentaires aux finances publiques. Enfin, nous pensons que pour être réellement efficace dans la lutte contre les causes profondes des changements climatiques, le nouvel objectif doit également être transformateur et viser à soutenir un développement résilient aux changements climatiques. Cela implique d'évaluer les moyens d'intégrer l'alignement des flux financiers, nationaux et internationaux, sur les objectifs de l'Accord de Paris dans le cadre d'une structure à plusieurs niveaux.

- **Un engagement élargi** : Si l'élargissement des sources à notre disposition est essentiel pour améliorer l'efficacité, l'élargissement de l'engagement des acteurs au-delà de leur rôle de pourvoyeurs de fonds est également vital pour garantir que le financement climatique soit fourni là où il sera le plus efficace et de la manière dont il sera le plus efficace. Les discussions sur les moyens d'intensifier la participation des acteurs locaux, en particulier au sein des structures de gouvernance et de prise de décision en matière de financement climatique, permettront de mieux comprendre les possibilités d'en tirer parti aux fins d'une mise en œuvre efficace. Ceci est particulièrement pertinent en ce qui

concerne la question des environnements habilitants, qui jouent un rôle fondamental dans la facilitation d'une plus grande ambition. Dans le contexte d'un objectif à plusieurs niveaux, il est nécessaire de réfléchir à l'interaction entre les différents acteurs locaux, y compris les intervenants du secteur privé, car ces derniers sont des partenaires clés dans l'alignement des flux financiers sur des voies de développement à faible émission de carbone et résilientes aux changements climatiques.

- **Amélioration de l'accès** : Le Canada considère que l'amélioration de l'accès au financement climatique est une étape essentielle dans la conception d'un objectif plus efficace et basé sur l'impact. L'élargissement de l'engagement des acteurs locaux dans les processus de gouvernance est étroitement lié à l'amélioration de l'accès, car une approche ascendante permettra de mieux comprendre les obstacles rencontrés par les bénéficiaires, y compris en matière de capacités. Sur la base des discussions menées lors des précédents TED, la réflexion sur les moyens de faciliter l'accès par le biais des caractéristiques initiales du nouvel objectif chiffré collectif offre l'occasion de s'assurer que nous posons les jalons d'une efficacité accrue. Conformément à l'idée exposée ci-dessus, les discussions pourraient inclure l'évaluation des efforts en cours pour maximiser la cohérence au sein de l'architecture plus large du financement climatique afin d'identifier comment ces dynamiques peuvent être exploitées au mieux dans le contexte de l'objectif.

Points de vue sur les dispositions en matière de transparence

Il est essentiel de garantir une transparence maximale pour suivre les progrès et identifier les domaines à améliorer, ainsi que pour renforcer la responsabilité en matière de financement climatique. Le Canada considère que la mise en œuvre de dispositions de transparence solides et complètes fait partie intégrante de l'amélioration de l'efficacité du financement climatique.

La première étape devra être une réflexion sur les moyens d'exploiter au mieux les processus existants pour permettre la transparence dans le cadre du nouvel objectif chiffré collectif. Il faut notamment tirer parti des leçons retenues des communications biennales des Parties au titre de l'article 9.5 jusqu'à présent. Dans la perspective de l'exercice du premier rapport biennal de transparence (BTR1), le TED7 devrait être l'occasion de discuter de la manière dont le nouvel objectif s'intégrera dans le format tabulaire commun (CTF), en particulier en ce qui concerne ses nouveaux éléments, tels que les tableaux CTF sur les besoins de financement climatique. Il convient également de réfléchir de manière proactive aux moyens de tirer le meilleur parti des rapports sur le financement climatique établis par des intervenants externes, tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), afin de limiter la duplication des efforts, de faciliter la rationalisation des processus dans la mesure du possible et d'améliorer la responsabilisation.

Alors que nous cherchons à mieux tirer parti des intervenants autres que les Parties, notamment en ce qui concerne l'alignement des flux financiers dans le cadre d'un objectif à plusieurs niveaux, nous devons également examiner les implications de leur participation en ce qui a trait à la transparence. Il est essentiel de trouver des moyens de rendre compte de la participation de ces acteurs en tant que fournisseurs de financement climatique, tout en veillant à ce que les processus en place permettent de saisir toute l'ampleur de leurs efforts.

Enfin, il est essentiel de veiller à ce que les dispositions en matière de transparence du nouvel objectif chiffré collectif permettent de tirer des enseignements dès le départ, afin de concevoir un objectif efficace maximisant l'impact. S'il s'agit notamment d'optimiser les processus liés à la collecte d'informations sur les montants de financement climatique fournis et mobilisés, il est aussi important d'étudier les moyens potentiels d'évaluer les effets du financement climatique, par exemple par le biais du suivi des résultats. Reconnaissant que cela implique un fardeau en matière de rapports pour les bénéficiaires du financement climatique, des discussions sur le soutien au renforcement des capacités devraient également avoir lieu.

Points de vue sur le format du TED7

En matière de format, le TED7 devrait encourager les discussions constructives en veillant à ce que tous les acteurs concernés, y compris les représentants des Parties, les responsables de la mise en œuvre du financement climatique, les acteurs autres que les Parties et les autres experts concernés puissent partager leurs points de vue dans un environnement collaboratif et inclusif. Les options de participation virtuelle, comme cela a été offert précédemment, favorisent une plus grande accessibilité et un engagement plus large. Plus précisément, le Canada soutient la participation accrue des peuples autochtones à ces discussions, notamment par le biais du Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques et du groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones. En outre, le Canada salue avec ferveur les efforts déployés par les coprésidents pour promouvoir des discussions reflétant la parité des sexes lors du TED6 et encourage la mise en œuvre d'une approche similaire lors du TED7.

Conformément aux pratiques établies précédemment, le fait de fournir des questions de discussion détaillées avant le dialogue, ainsi que d'utiliser des groupes de discussion thématiques et de discussions plénières continuera à soutenir un dialogue précieux. Dans la perspective du dialogue ministériel de haut niveau (HLMD) qui se tiendra lors de la COP28, il serait utile d'organiser une discussion plénière sur le HLMD au cours de laquelle les coprésidents pourraient faire le point sur les réflexions menées jusqu'à présent et recenser les domaines dans lesquels une orientation supplémentaire de la part des Parties est nécessaire.

Afin de permettre des échanges productifs sur un objectif à plusieurs niveaux, le Canada souhaiterait voir les coprésidents déployer des efforts pour envisager des moyens plus interactifs d'accroître la participation des intervenants autres que les Parties aux discussions, en particulier les acteurs du secteur privé et les IFI, y compris dans le cadre de groupes de discussion. Ceci est particulièrement pertinent pour le TED7, car nous cherchons à discuter d'une meilleure exploitation de tous les outils et sources, ainsi que des processus de transparence connexes.